RCS : COMPIEGNE
Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

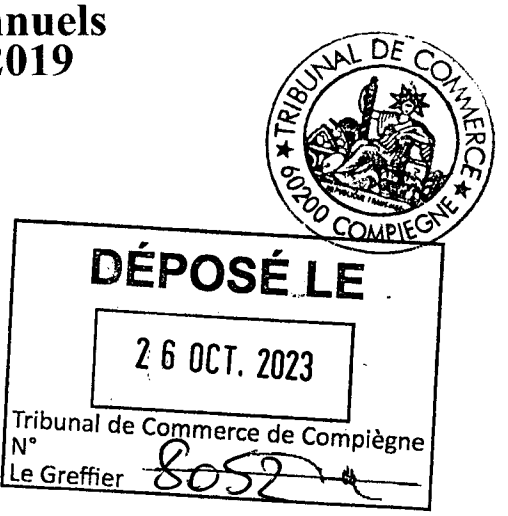
Numéro de gestion : 2018 B 00636
Numéro SIREN : 510 215 668
Nom ou dénomination : ABCD NUTRITION GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2023 sous le numéro de dépôt 8052

SAS ABCD NUTRITION GROUPE

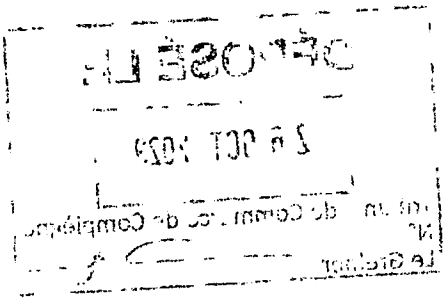
513 rue Robert Estienne
60400 NOYON

Comptes annuels
au 30/06/2019



comptes certifiés conformes
par le président

SAS SEROC
Rue Mathias Sandorf - Immeuble ATHENA
BP 10029 BOVES - 80333 LONGUEAU
Tél : 03 22 82 09 50 - Fax : 03 22 82 09 51
Courriel : contact@seroc.com



Sommaire

Annexes	***3***
Règles et méthodes comptables	4
Notes sur le bilan	6
Notes sur le compte de résultat	15
Engagements donnés	17
Engagements reçus	18
Liasse fiscale	***19***
2065 – Impôt sur les sociétés	20
2065 Bis – Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065	21
2050 – Bilan Actif	22
2051 – Bilan Passif avant répartition	23
2052 – Compte de résultat de l'exercice en liste	24
2053 – Compte de résultat de l'exercice (suite)	25
2054 – Immobilisations	26
2054 Bis – Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	27
2055 – Amortissements	28
2056 – Provisions inscrites au bilan	29
2057 – Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	30
2058A – Détermination du résultat fiscal	31
2058B – Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles	34
2058C – Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers	35
2059A – Détermination des plus ou moins values	36
2059B – Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion o...	37
2059C – Suivi des moins-values à long terme	38

2059D – Affectation des plus values à long terme 39

2059E – Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice 40

2059F – Composition du capital social 41

2059G – Filiales et participations 42

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABCD NUTRITION GROUPE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 10 713 052 euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 616 187 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/10/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont réparties de manière linéaire sur la durée de l'emprunt.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 17 811 euro a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	20 992			20 992
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 365	38 623		62 988
Immobilisations incorporelles	45 358	38 623		83 981
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 917		1 917
– Installations générales, agencements aménagements divers	3 249	1 890		5 139
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	137 138	17 182	6 744	147 576
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	140 387	20 989	6 744	154 632
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	1 954 670	10 000		1 964 670
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	7 618	13 700	1 029	20 288
Immobilisations financières	1 962 288	23 700	1 029	1 984 958
ACTIF IMMOBILISE	**2 148 033**	**83 312**	**7 773**	**2 223 572**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	38 623	20 989	23 700	83 312
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**38 623**	**20 989**	**23 700**	**83 312**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		6 744	1 029	7 773
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**6 744**	**1 029**	**7 773**

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	12 595	20,00
Total	**12 595**	

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU GGF 60400 NOYON	547 000	-1 234 003	100,00	-2 826 767
SCI ABCD IMMO 60730 NOVILLERS	3 000	-32 822	99,67	22 900
EURL ETS MOULIN 60730 NOVILLERS	50 000	1 097 358	100,00	681 922
EURL C-VIATIS LABORATOIRE 35170 BRUZ	10 000	-4 989	100,00	-1 724
EURL ABCD NUTRITION 60400 NOYON	13 800	512 534	100,00	190 326
– Participations (détenues entre 1 et 50%)				
LUNIBIO 18600 SANCOINS	60 000		33,33	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	1 954 670	1 954 670	1 175 667		
– Participations (détenues entre 10 et 50%)	10 000	10 000			
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

Il n'est pas prévu de fusions de filiales à court terme.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	4 198	4 198		8 397
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 739	15 084		28 823
Immobilisations incorporelles	17 937	19 282		37 220
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels		278		278
– Installations générales, agencements aménagements divers	478	388		866
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	60 122	38 900	6 744	92 278
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	60 601	39 566	6 744	93 423
ACTIF IMMOBILISE	**78 538**	**58 849**	**6 744**	**130 642**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 360 402 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	16 088		16 088
Autres	4 200		4 200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 702 949	1 702 949	
Autres	3 628 490	3 628 490	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 674	8 674	
Total	**5 360 402**	**5 340 113**	**20 288**
Prêts accordés en cours d'exercice	9 500		
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 029		

Produits à recevoir

	Montant
Clients – Factures à établir	1 570 358
Intérêts Courus C/C	5 625
Intérêts courus à recevoir	415
Total	**1 576 397**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 560 164,00 euro décomposé en 1 560 164 titres d'une valeur nominale de 1,00 euro.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 26/11/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-427 600
Résultat de l'exercice précédent	-752 851
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**-1 180 452**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-1 180 452
Total des affectations	**-1 180 452**

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/07/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2019
Capital	1 560 164				1 560 164
Primes d'émission	1 085 713				1 085 713
Réserve légale	2 399				2 399
Report à Nouveau	-427 600	-1 180 452	-1 180 452	-427 600	-1 180 452
Résultat de l'exercice	-752 851	752 851	-616 187	-752 851	-616 187
Total Capitaux Propres	**1 467 825**	**-427 600**	**-1 796 639**	**-1 180 452**	**851 637**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		87 776			87 777
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		**87 776**			**87 777**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		87 777			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 773 638 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	7 158 371	1	7 158 370	
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	4 325	4 325		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) ()**	146 852	66 317	80 535	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 801	66 801		
Dettes fiscales et sociales	492 679	492 679		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 368	1 368		
Autres dettes ()**	1 903 244	1 903 244		
Produits constatés d'avance				
Total	**9 773 638**	**2 534 733**	**7 238 905**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	921 943			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
() Dont envers les associés**	700 247			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – Fact non parvenues	38 462
Intérêts courus à payer	1 617
Intérêts courus	66 317
Dettes prov. congés payés	85 965
Charges sur congés à payer	33 998
Organismes – Autres charges à payer	13 125
Etat – Autres charges à payer	4 309
Total	**243 793**

Autres informations

Notes sur le bilan

Primes de remboursement d'emprunts

La prime de remboursement de l'emprunt obligataire est amortie linéairement sur la durée de l'emprunt.

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	8 674		
Total	**8 674**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	30/06/2019	30/06/2018
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	21 897	23 280
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**21 897**	**23 280**
Dotations financières aux amortissements et provisions	424 393	311 080
Intérêts et charges assimilées	138 544	86 547
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**562 937**	**397 627**
Résultat financier	**-541 040**	**-374 347**

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	303	
Provisions pour risques et charges	87 777	
Rejet CIR 2015	17 127	
TOTAL	**105 207**	

Résultat et impôts sur les bénéfices

Notes sur le compte de résultat

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal – 33 1/3 %	
Taux Normal – 28 %	
Taux Réduit – 15 %	
Plus–Values à LT – 15 %	
Concession de licences – 15 %	
Contribution locative – 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	38 257
Crédit recherche	45 270
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2011, la société SAS ABCD NUTRITION GROUPE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ABCD NUTRITION GROUPE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Engagements donnés

	Montant en euro
Dont concernant :	

Engagements reçus

	Montant en euro
Dont concernant :	

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01/07/2018	et clos le	30/06/2019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS ABCD NUTRITION GROUPE	
SIRET 5 1 0 2 1 5 6 6 8 0 0 0 2 9	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
513 rue Robert Estienne 60400 NOYON	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01/07/2011

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SAS ABCD NUTRITION GROUPE
513 rue Robert Estienne 60400 NOYON
SIRET 5 1 0 2 1 5 6 6 8 0 0 0 2 9

B ACTIVITE

Activités exercées : Activités des sociétés holding — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal** Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% | Bénéfice imposable à 28% | Déficit 667 160

Bénéfice imposable à 15 % : 0

2 **Plus–values**

PV à long terme imposables à 15 % | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long teme imposables à 0% | PV exonérées art. 238 *quindecies*

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A | Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* | Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* | Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) | Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre–mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W | Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE

Viseur conventionné | Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du comptable : SAS SEROC
rue Mathias Sandorf 80440 BOVES — *Tél :* 0322820950

– du conseil : *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2019

H. RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions[1]	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)[2]					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus[3]					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI[4]					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis[5]					**Total (a à h)**	

I. RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :
- SARL – tous les associés ;
- SCA – associés gérants ;
- SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.

Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit

Année au cours de laquelle le versement a été effectué

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées :

1	2	3	4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	5 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	6 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	7 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	8 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements

J. DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés[a]		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages[b]		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD NUTRITION GROUPE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 513 rue Robert Estienne 60400 NOYON — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 5 1 0 2 1 5 6 6 8 0 0 0 2 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/06/2019

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	20 992	AC 8 396	12 595
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	48 582	AG 28 822	19 759
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	14 405	AK	14 405
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 917	AS 277	1 639
		Autres immobilisations corporelles	AT	152 715	AU 93 144	59 570
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	1 964 670	CV	1 964 670
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF	16 088	BG	16 088
		Autres immobilisations financières*	BH	4 200	BI	4 200
		TOTAL (II)	BJ	2 223 571	BK 130 642	2 092 929
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 702 949	BY	1 702 949
		Autres créances (3)	BZ	3 628 490	CA	3 628 490
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	152 415	CE	152 415
		Disponibilités	CF	831 420	CG	831 420
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	8 673	CI	8 673
		TOTAL (III)	CJ	6 323 948	CK	6 323 948
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	278 265		278 265
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM	2 017 908		2 017 908
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 843 694	1A 130 642	10 713 052

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCD NUTRITION GROUPE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 560 164)	DA	1 560 164
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 085 712
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	2 399
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(1 180 451)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(616 187)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	851 637
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	87 776
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	87 776
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	7 158 370
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 324
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 049 153
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	66 800
	Dettes fiscales et sociales	DY	492 679
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 367
	Autres dettes	EA	941
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	9 773 638
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 713 052

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 534 733
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 324

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°-2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD NUTRITION GROUPE — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	2 619 696	FH		FI	2 619 696	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 619 696	FK		FL	2 619 696	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	28 872	
	Subventions d'exploitation					FO	41 090	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	133 953	
	Autres produits (1) (11)					FQ	10	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 823 624	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 203	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	782 557	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	80 412	
	Salaires et traitements*					FY	1 710 701	
	Charges sociales (10)					FZ	571 950	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	121 505	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2 537	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 270 869	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(447 244)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	21 896	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	21 896	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	424 393	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	138 544	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	562 937	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(541 040)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(988 285)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCD NUTRITION GROUPE — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	17 430
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	87 776
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	105 207
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(105 207)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(477 305)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 845 521
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 461 708
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(616 187)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	133 953
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 511
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	303	
Provisions pour risques et charges	87 776	
Rejet CIR 2015	17 127	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCD NUTRITION GROUPE — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations — Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations — Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ 20 992	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD 24 365	KE	KF 38 623
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9		KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1		KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2		KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3		KS	KT	KU 1 917
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV 3 249	KW	KX 1 890
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB 137 137	LC	LD 17 182
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN 140 387	LO	LP 20 989
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U 1 954 670	8V	8W 10 000
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T 7 617	1U	1V 13 700
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ 1 962 287	LR	LS 23 700
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG 2 148 032	ØH	ØJ 83 312

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions — par virement de poste à poste (1)	Diminutions — par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ 20 992	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW 62 988	IX
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK 1 917	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU	MM	MN 5 139	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS 6 744	MT 147 576	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY	NG 6 744	NH 154 632	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ	ØX	ØY 1 964 670	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E 1 029	2F 20 288	2G
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3	NJ 1 029	NK 1 984 958	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK 7 773	ØL 2 223 571	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(5 bis)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2019
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/06/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD NUTRITION GROUPE

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCD NUTRITION GROUPE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	4 198	EL	4 198	EM		EN	8 396
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	13 738	PF	15 084	PG		PH	28 822
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	277	QB		QC	277
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	478	QE	387	QF		QG	866
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	60 122	QM	38 900	QN	6 744	QO	92 278
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	60 600	QV	39 566	QW	6 744	QX	93 422
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	78 537	ØP	58 848	ØQ	6 744	ØR	130 642

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler	340 922		Z9	62 657	Z8	278 265
Primes de remboursement des obligations	1 600 893	841 407	SP	424 393	SR	2 017 908

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCD NUTRITION GROUPE — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B	87 776	4C		4D	87 776
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV	87 776	TW		TX	87 776
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	87 776	UC		UD	87 776
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	87 776	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD NUTRITION GROUPE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	16 088	UR		US	16 088
	Autres immobilisations financières	UT	4 200	UV		UW	4 200
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	1 702 949		1 702 949		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	478 840		478 840		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	16 134		16 134		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	3 131 837		3 131 837		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 677		1 677		
	Charges constatées d'avance	VS	8 673		8 673		
	TOTAUX	VT	5 360 401	VU	5 340 113	VV	20 288
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD	9 500				
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	1 029				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	7 158 370		7 158 370	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	4 324	4 324		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	146 851	66 316	80 535	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	66 800	66 800		
Personnel et comptes rattachés		8C	87 130	87 130		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	135 050	135 050		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	261 081	261 081		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 416	9 416		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 367	1 367		
Groupe et associés (2)		VI	1 902 301	1 902 301		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	941	941		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	9 773 638	VZ 2 534 733	7 238 905	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	921 942	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD NUTRITION GROUPE — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 30/06/2019

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	426 436	XE	426 918
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	482		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	98
	Amendes et pénalités	WJ	98	Charges financières (art. 212 **bis**) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	(432 035)
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	17 127
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	12 108

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	616 187		
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV			
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH			
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%						WP			
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY			
	Majoration d'amortissement*						XD			
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5		XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)				XG 63 081
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2
								TOTAL II		XH 679 268

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	XJ 667 160
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 667 160

Cegid Group

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SAS ABCD NUTRITION GROUPE

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
REJET CIR 2015	17 127

Cegid Group

(lignes 1 à 3)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SAS ABCD NUTRITION GROUPE

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
CICE	17 811
CIR	45 270

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCD NUTRITION GROUPE — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	707 150
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)	K5	
Déficits reportables (différence K4–K5)	K6	707 150
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	707 150

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	119 963

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
Dotations pour Risques & Charges	8X	87 776	8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	▼ ligne WI	YO	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD NUTRITION GROUPE — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(427 600)	Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB		
			– Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(752 851)	Dividendes	ZE		
			Autres répartitions	ZF		
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau	ZG	(1 180 451)	
TOTAL I	ØF	(1 180 451)	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	(1 180 451)	

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail)	J7		YQ	
	– Engagements de crédit–bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous–traitance			YT	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	86 995
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	11 370
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	337 384
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	13 065	ST	346 807
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	782 557
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	26 289
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	54 123
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	80 412
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée			YY	432 682
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	127 001
DIVERS	– Montant brut des salaires *			ØB	1 587 589
	– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	2.00 %
	– Numéro du centre de gestion agréé *	XP		– **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*			RH	

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(235 125)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(2 539 148)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	5 1 0 2 1 5 6 6 8 0 0 0 2 9			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD NUTRITION GROUPE — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	Matériel de bureau	6 744		6 744		
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						
				(A)	**(B)** (ventilation par taux)			**(C)**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP **N° 2059-B 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD NUTRITION GROUPE — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP **N° 2059-C 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD NUTRITION GROUPE — Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	col ⑦= ②+③+④–⑤–⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus–values et les moins–values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD NUTRITION GROUPE — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10 %**	taxées à **15 %**	taxées à **18 %**	taxées à **19 %**	taxées à **25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD NUTRITION GROUPE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/07/2018 et clos le : 30/06/2019 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	41
Dont apprentis	YF	1
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 619 696
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	2 619 696

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	10
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	28 872
Subventions d'exploitation reçues	OF	41 090
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	18 609
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	88 583

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	1 203
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	695 562
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 537
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	699 303

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 008 975

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n° 1329–AC et 1329–DEF).	SA	2 008 975

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		2 619 696
Effectifs au sens de la CVAE	EY		41
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/07/2018	GZ 30/06/2019
Date de cessation	HR		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F 2019**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2019 N° SIRET 5 1 0 2 1 5 6 6 8 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABCD NUTRITION GROUPE

ADRESSE (voie) 513 rue Robert Estienne

CODE POSTAL 60400 VILLE NOYON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	9	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	236 823
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	323 341

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination UNIGRAINS

N° SIREN (si société établie en France) 642008296 % de détention 29.11 Nb de parts ou actions 454 200

Adresse : N° 23 Voie avenue de Neuilly

Code Postal 75016 Commune PARIS 16 Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination PMI2A CONSEIL

N° SIREN (si société établie en France) 518059266 % de détention 23.74 Nb de parts ou actions 370 416

Adresse : N° 6 Voie rue des Domeliers

Code Postal 60200 Commune COMPIEGNE Pays FRANCE

Forme juridique SC Dénomination COLUBIO

N° SIREN (si société établie en France) 821810181 % de détention 11.51 Nb de parts ou actions 179 648

Adresse : N° 16 Voie rue Carpeaux

Code Postal 75018 Commune PARIS 18 Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G 2019**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2019 **N° SIRET** 51021566800029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABCD NUTRITION GROUPE

ADRESSE (voie) 513 rue Robert Estienne

CODE POSTAL 60400 VILLE NOYON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 5

Forme juridique SASU Dénomination GGF
N° SIREN (si société établie en France) 499272979 % de détention 100.00
Adresse : N° 513 Voie rue Robert Estienne
Code Postal 60400 Commune NOYON Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination ABCD IMMO
N° SIREN (si société établie en France) 518398789 % de détention 99.67
Adresse : N° 7 Voie chemin VICINAL
Code Postal 60730 Commune NOVILLERS Pays FRANCE

Forme juridique EURL Dénomination ETS MOULIN
N° SIREN (si société établie en France) 453633752 % de détention 100.00
Adresse : N° 7 Voie chemin Vicinal
Code Postal 60730 Commune NOVILLERS Pays FRANCE

Forme juridique EURL Dénomination C-VIATIS LABORATOIRE
N° SIREN (si société établie en France) 494708332 % de détention 100.00
Adresse : N° 36 Voie boulevard Pasteur
Code Postal 35170 Commune BRUZ Pays FRANCE

Forme juridique EURL Dénomination ABCD NUTRITION
N° SIREN (si société établie en France) 501668248 % de détention 100.00
Adresse : N° 513 Voie rue Robert Estienne
Code Postal 60400 Commune NOYON Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

SECOVI
AUDIT

GREFFE

ABCD NUTRITION GROUPE

513 rue Robert Estienne
60400 NOYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2019

SECOVI
AUDIT

ABCD NUTRITION GROUPE
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 560 164 euros
Siège social à NOYON (60400) – 513 rue Robert Estienne
- RCS B 510 215 668 -

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCD NUTRITION GROUPE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et de l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Amiens, le 31 octobre 2019

Pour SECOVI AUDIT
Marc HUBLE, Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	20 992	8 397	12 595	16 794
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	48 582	28 823	19 760	6 877
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	14 406		14 406	3 750
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	1 917	278	1 639	
Autres immobilisations corporelles	152 715	93 145	59 571	79 786
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 964 670		1 964 670	1 954 670
Autres titres immobilisés				
Prêts	16 088		16 088	7 618
Autres immobilisations financières	4 200		4 200	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 223 572	130 642	2 092 929	2 069 495
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 702 949		1 702 949	2 139 115
Fournisseurs débiteurs	1 678		1 678	
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	478 840		478 840	112 436
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	16 135		16 135	13 148
Autres créances	3 131 837		3 131 837	3 188 726
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	152 415		152 415	304 303
Disponibilités	831 420		831 420	157 121
Charges constatées d'avance	8 674		8 674	15 309
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 323 949		6 323 949	5 930 158
Charges à répartir sur plusieurs exercices	278 266		278 266	340 923
Prime de remboursement des obligations	2 017 908		2 017 908	1 600 893
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	2 296 174		2 296 174	1 941 816
TOTAL ACTIF	**10 843 694**	**130 642**	**10 713 052**	**9 941 470**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 560 164	1 560 164
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 085 713	1 085 713
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	2 399	2 399
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 180 452	-427 600
Résultat de l'exercice	-616 187	-752 851
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	851 637	1 467 825
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	87 777	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	87 777	
Emprunts obligataires convertibles	7 158 371	6 316 963
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	4 325	5 566
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 325	5 566
Emprunts et dettes financières diverses	146 852	39 515
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	1 902 302	1 452 952
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 801	97 447
Personnel	87 130	109 744
Organismes sociaux	135 051	179 918
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	261 082	258 961
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	9 416	12 580
Dettes fiscales et sociales	492 679	561 204
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 368	
Autres dettes	942	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	9 773 638	8 473 645
Ecarts de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	**10 713 052**	**9 941 470**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	2 619 696	100,00	1 973 882	100,00
Production stockée				
Subventions d'exploitation	41 090	1,57	24 529	1,24
Autres produits	162 838	6,22	233 658	11,84
Total	2 823 624	107,78	2 232 070	113,08
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	1 204	0,05	850	0,04
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	782 558	29,87	626 269	31,73
Total	783 761	29,92	627 120	31,77
MARGE SUR M/SES & MAT	2 039 863	77,87	1 604 950	81,31
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	80 412	3,07	48 947	2,48
Salaires et Traitements	1 710 701	65,30	1 352 254	68,51
Charges sociales	571 951	21,83	542 012	27,46
Amortissements et provisions	121 506	4,64	97 011	4,91
Autres charges	2 538	0,10	8 795	0,45
Total	2 487 108	94,94	2 049 020	103,81
RESULTAT D'EXPLOITATION	-447 245	-17,07	-444 070	-22,50
Produits financiers	21 897	0,84	23 280	1,18
Charges financières	562 937	21,49	397 627	20,14
Résultat financier	-541 040	-20,65	-374 347	-18,97
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	-988 285	-37,73	-818 417	-41,46
Produits exceptionnels			6 184	0,31
Charges exceptionnelles	105 207	4,02	23 156	1,17
Résultat exceptionnel	-105 207	-4,02	-16 972	-0,86
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-477 305	-18,22	-82 538	-4,18
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-616 187**	**-23,52**	**-752 851**	**-38,14**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABCD NUTRITION GROUPE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 10 713 052 euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 616 187 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/10/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont réparties de manière linéaire sur la durée de l'emprunt.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 17 811 euro a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes autres informations du bilan

Autres informations

Primes de remboursement d'emprunts

La prime de remboursement de l'emprunt obligataire est amortie linéairement sur la durée de l'emprunt.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	20 992			20 992
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 365	38 623		62 988
Immobilisations incorporelles	45 358	38 623		83 981
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 917		1 917
– Installations générales, agencements aménagements divers	3 249	1 890		5 139
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	137 138	17 182	6 744	147 576
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	140 387	20 989	6 744	154 632
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	1 954 670	10 000		1 964 670
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	7 618	13 700	1 029	20 288
Immobilisations financières	1 962 288	23 700	1 029	1 984 958
ACTIF IMMOBILISE	**2 148 033**	**83 312**	**7 773**	**2 223 572**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	38 623	20 989	23 700	83 312
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**38 623**	**20 989**	**23 700**	**83 312**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		6 744	1 029	7 773
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**6 744**	**1 029**	**7 773**

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement	12 595	20,00
Frais d'augmentation de capital		
Total	**12 595**	

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU GGF 60400 NOYON	547 000	-1 234 003	100,00	-2 826 767
SCI ABCD IMMO 60730 NOVILLERS	3 000	-32 822	99,67	22 900
EURL ETS MOULIN 60730 NOVILLERS	50 000	1 097 358	100,00	681 922
EURL C-VIATIS LABORATOIRE 35170 BRUZ	10 000	-4 989	100,00	-1 724
EURL ABCD NUTRITION 60400 NOYON	13 800	512 534	100,00	190 326
– Participations (détenues entre 1 et 50%)				
LUNIBIO 18600 SANCOINS	60 000		33,33	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	1 954 670	1 954 670	1 175 667		
– Participations (détenues entre 10 et 50%)	10 000	10 000			
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

Il n'est pas prévu de fusions de filiales à court terme.

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	4 198	4 198		8 397
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 739	15 084		28 823
Immobilisations incorporelles	17 937	19 282		37 220
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels		278		278
– Installations générales, agencements aménagements divers	478	388		866
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	60 122	38 900	6 744	92 278
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	60 601	39 566	6 744	93 423
ACTIF IMMOBILISE	**78 538**	**58 849**	**6 744**	**130 642**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 360 402 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	16 088		16 088
Prêts	4 200		4 200
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 702 949	1 702 949	
Autres	3 628 490	3 628 490	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 674	8 674	
Total	**5 360 402**	**5 340 113**	**20 288**
Prêts accordés en cours d'exercice	9 500		
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 029		

Produits à recevoir

	Montant
Clients – Factures à établir	1 570 358
Intérêts Courus C/C	5 625
Intérêts courus à recevoir	415
Total	**1 576 397**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 560 164,00 euro décomposé en 1 560 164 titres d'une valeur nominale de 1,00 euro.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 26/11/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-427 600
Résultat de l'exercice précédent	-752 851
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**-1 180 452**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-1 180 452
Total des affectations	**-1 180 452**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/07/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2019
Capital	1 560 164				1 560 164
Primes d'émission	1 085 713				1 085 713
Réserve légale	2 399				2 399
Report à Nouveau	-427 600	-1 180 452	-1 180 452	-427 600	-1 180 452
Résultat de l'exercice	-752 851	752 851	-616 187	-752 851	-616 187
Total Capitaux Propres	**1 467 825**	**-427 600**	**-1 796 639**	**-1 180 452**	**851 637**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		87 776			87 777
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		**87 776**			**87 777**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières		87 777			
Exceptionnelles					

SECOVI-AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 773 638 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	7 158 371	1	7 158 370	
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	4 325	4 325		
– à plus de 1 an à l'origine	146 852	66 317	80 535	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	66 801	66 801		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	492 679	492 679		
Dettes fiscales et sociales	1 368	1 368		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 903 244	1 903 244		
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**9 773 638**	**2 534 733**	**7 238 905**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	921 943			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	700 247			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – Fact non parvenues	38 462
Intérêts courus à payer	1 617
Intérêts courus	66 317
Dettes prov. congés payés	85 965
Charges sur congés à payer	33 998
Organismes – Autres charges à payer	13 125
Etat – Autres charges à payer	4 309
Total	**243 793**

Autres informations

Notes sur le bilan

Primes de remboursement d'emprunts

La prime de remboursement de l'emprunt obligataire est amortie linéairement sur la durée de l'emprunt.

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	8 674		
Total	**8 674**		

SECOVI-AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	30/06/2019	30/06/2018
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	21 897	23 280
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**21 897**	**23 280**
Dotations financières aux amortissements et provisions	424 393	311 080
Intérêts et charges assimilées	138 544	86 547
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**562 937**	**397 627**
Résultat financier	**-541 040**	**-374 347**

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	303	
Provisions pour risques et charges	87 777	
Rejet CIR 2015	17 127	
TOTAL	**105 207**	

Résultat et impôts sur les bénéfices

Notes sur le compte de résultat

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal – 33 1/3 %	
Taux Normal – 28 %	
Taux Réduit – 15 %	
Plus–Values à LT – 15 %	
Concession de licences – 15 %	
Contribution locative – 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	38 257
Crédit recherche	45 270
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2011, la société SAS ABCD NUTRITION GROUPE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ABCD NUTRITION GROUPE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

ABCD NUTRITION GROUPE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 560 164.00 euro

Siège social : 513 rue Robert Estienne

60400 NOYON

510 215 668 RCS BEAUVAIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 NOVEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 30 juin 2019 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	30/06/2019 12 mois	30/06/2018 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Frais d'établissement	12 595	16 794	-25.00
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	19 760	6 877	187.34
Autres immobilisations incorporelles	14 406	3 750	284.16
Total des immobilisations incorporelles	46 761	27 421	70.53
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 639		100.00
Autres immobilisations corporelles	59 571	79 786	-25.34
Total des immobilisations corporelles	61 210	79 786	-23.28

Autres participations	1 964 670	1 954 670	0.51
Prêts	16 088	7 618	111.19
Autres immobilisations financières	4 200		100.00
Total des immobilisations financières	1 984 958	1 962 288	1.16
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 092 929	2 069 495	1.13
ACTIF CIRCULANT			
Clients et comptes rattachés	1 702 949	2 139 115	-20.39
Autres créances	3 628 490	3 314 310	9.48
Créances	5 331 439	5 453 425	-2.24
Valeurs mobilières de placements	152 415	304 303	-49.91
Disponibilités	831 420	157 121	429.16
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	983 835	461 425	113.22
Charges constatées d'avance	8 674	15 309	-43.34
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 323 949	5 930 158	6.64
Charges à répartir sur plusieurs exercices	278 266	340 923	-18.38
Primes de remboursement des obligations	2 017 908	1 600 893	26.05
TOTAL ACTIF	**10 713 052**	**9 941 470**	**7.76**
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	1 560 164	1 560 164	0.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 085 713	1 085 713	0.00
Réserve légale	2 399	2 399	0.00
Report à nouveau	-1 180 452	-427 600	-176.06
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-616 187**	**-752 851**	**18.15**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**851 637**	**1 467 825**	-41.98
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques	87 777		100.00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**87 777**		100.00
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles	7 158 371	6 316 963	13.32
Emprunts et dette auprès d'établissements de crédit	4 325	5 566	-22.30
Emprunts et dettes financières diverses	2 049 153	1 492 466	37.30
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 801	97 447	-31.45
Dettes fiscales et sociales	492 679	561 204	-12.21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 368		100.00
Autres dettes	942		100.00
TOTAL DETTES	**9 773 638**	**8 473 645**	15.34
TOTAL PASSIF	**10 713 052**	**9 941 470**	**7.76**

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	30/06/2019 12 mois	30/06/2018 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	2 619 696	1 973 882	32.72
Production stockée et immobilisée	28 873		100.00
Coût des achats et charges externes	783 761	627 120	24.98
VALEUR AJOUTEE	1 864 808	1 346 763	38.47
Subventions d'exploitation	41 090	24 529	67.52
Impôts, taxes et versements assimilés	80 412	48 947	64.28
Charges de personnel	2 282 652	1 894 267	20.50
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-457 166	-571 922	20.07
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	133 954	233 653	-42.67
Autres produits	11	5	111.31
Dotations aux amortissements et provisions	121 506	97 011	25.25
Autres charges	2 538	8 795	-71.14
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-447 245**	**-444 070**	-0.72
Résultat financier	-541 040	-374 347	-44.53
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-988 285	-818 417	-20.76
Résultat exceptionnel	-105 207	-16 972	-519.88
Impôt sur les bénéfices	-477 305	-82 538	-478.29
RESULTAT NET COMPTABLE	**-616 187**	**-752 851**	**18.15**

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 2 619 696 € contre 1 973 882 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 32.72 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 3 270 869 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 121 506 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 1 894 267 € à 2 282 652 €, soit une progression de 20.50 %, alors que l'effectif moyen est passé de 42 à 41 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à -447 245 € contre -444 070 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 0.72 %.

Le résultat financier, d'un montant de -541 040 €, contre -374 347 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de -988 285 €, contre -818 417 € au 30 juin 2018.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -105 207 €, contre -16 972 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de -477 305 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -616 187 €, représentant 23.52 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 18.15 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par une perte de -752 851 €, soit 38.14 % du chiffre d'affaires.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-6-1 et D. 441-4).

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						**Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		Ne pas renseigner						Ne pas renseigner				
Montant total TTC des factures concernées		1612	0	0	0	1612		4883	8433	0	0	13316
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		0.19	0	0	0	0.19	Ne pas renseigner					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner							0.19	0.32	0	0	0.51
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) **X** Délais légaux : (préciser) De 30 jours à 60 jours	☐ Délais contractuels : (préciser) **X** Délais légaux : (préciser) De 30 jours à 60 jours

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'absence de distribution de dividendes de nos participations n'a pas permis d'obtenir un résultat avant impôt positif au cours de l'exercice. Toutes les mesures sont prises au niveau de la gestion de nos participations, en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Filiales et participations

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toute information concernant les filiales et participations de notre société.

Activité des filiales

Nous compléterons toutefois ces indications par les éléments suivants :

- **Société : ETS MOULIN,**
 Activité : Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
 Nombre de titres détenus : 5 000.00 soit 100.00 % du capital

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 20 483 054 € contre 14 757 557 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 38.80 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 19 678 316 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 164 680 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 2 088 927 € à 2 325 815 €, soit une progression de 11.34 %, alors que l'effectif moyen est passé de 53 à 49 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 1 051 345 € contre 283 409 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 270.96 %.

Le résultat financier, d'un montant de -52 442 €, contre -34 105 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 998 903 €, contre 249 304 € au 30 juin 2018.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 1 235 €, contre -28 101 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 318 215 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 681 922 €, représentant 3.33 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 287.28 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 176 078 €, soit 1.19 % du chiffre d'affaires.

- **Société : ABCD NUTRITION,**
 Activité : Commerce de gros
 Nombre de titres détenus : 1 380.00 soit 100.00 % du capital

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 25 728 971 € contre 19 968 964 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 28.84 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 25 223 484 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 125 458 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 634 196 € à 523 137 €, soit une diminution de 17.51 %, alors que l'effectif moyen est passé de 8 à 7 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 709 231 € contre 510 742 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 38.86 %.

Le résultat financier, d'un montant de 63 132 €, contre -8 355 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 772 363 €, contre 502 387 € au 30 juin 2018.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -470 484 €, contre -397 241 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 111 553 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 190 326 €, représentant 0.74 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 161.48 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 72 789 €, soit 0.36 % du chiffre d'affaires.

- **Société : GGF,**
 Activité : Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques
 Nombre de titres détenus : 54 700.00 soit 100.00 % du capital

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 10 765 749 € contre 10 743 758 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 0.20 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 14 009 760 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 982 061 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 2 524 570 € à 3 154 664 €, soit une progression de 24.96 %, alors que l'effectif moyen est passé de 64.8 à 65 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à -2 586 689 € contre 199 118 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 1399.07 %.

Le résultat financier, d'un montant de -134 541 €, contre -115 278 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de -2 721 231 €, contre 83 840 € au 30 juin 2018.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -402 790 €, contre -305 163 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de -297 254 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -2 826 767 €, représentant 26.26 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -1296.54 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par une perte de -202 412 €, soit 1.88 % du chiffre d'affaires.

- **Société : C-VIATIS LABORATOIRE,**
 Activité : Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques
 Nombre de titres détenus : 500.00 soit 100.00 % du capital
 (Clôture au 31/12/2018)

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires nul, identique à l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation ressort à 1 724 €.

Le résultat d'exploitation ressort à -1 724 € contre -2 038 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 15.41 %.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -1 724 €.

Ce résultat se trouve progression de 15.41 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par une perte de -2 038 €.

- **Société : ABCD IMMO,**
 Activité : Location de terrains et d'autres biens immobiliers
 Nombre de titres détenus : 299 soit 99.66 % du capital
 (Clôture au 30/06/2019, exercice d'une durée de 6 mois)

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé, d'une durée de six mois, se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 93 600 € contre 187 200 € pour l'exercice précédent, qui s'était écoulé sur douze mois, soit un niveau identique en ramenant les pourcentages à une même durée.

Le total des charges d'exploitation ressort à 76 007 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 61 503 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 17 593 € contre 37 388 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 5.89 % en ramenant les pourcentages à une même durée.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 22 900 €, représentant 24.47 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 4.84 %, en ramenant les pourcentages à une même durée, par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 43 687 €, soit 23.34 % du chiffre d'affaires.

Prises de participations

Notre société a souscrit le 10 avril 2019 au capital de la société LUNIBIO, SAS au capital de 60 000 €, dont le siège social est situé à SANCOINS (18600) Parc des Grivelles, à hauteur de 33.33 %, soit 20 000 € libéré à hauteur de 50% au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un déficit de 616 187.37 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à -1180 451.52 €
 correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,
- et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à -1796 638.89 €
 au compte "Report à Nouveau"

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 2 043 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

L'impôt supplémentaire en résultant pour la société s'élève à 0 €.

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Nomination de commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que notre société est désormais tenue de désigner un second commissaire aux comptes titulaire.

Aussi, nous vous proposons de nommer :

- la société ALTEO ROY ET ASSOCIES,
 domiciliée à BOVES (Somme) rue Mathias Sandorf, Immeuble Kereon
 en qualité de second commissaire aux comptes titulaire,

pour une période de six (6) exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Le commissaire aux comptes proposé étant une personne morale, il n'est pas nécessaire de nommer un second commissaire aux comptes suppléant.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président



ABCD NUTRITION GROUPE
société par actions simplifiée au capital de 1 560 164 euro
Siège social : 513 rue Robert Estienne - NOYON (Oise)
510215668 RCS BEAUVAIS

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	NATURE DES INDICATIONS (en euro)	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015
1.	**CAPITAL EN FIN D'EXERCICE**					
a)	Capital social	1 560 164	1 560 164	1 513 864	1 513 864	1 513 864
b)	Nombre d'actions ordinaires existantes	1 560 164	1 560 164	1 560 164	1 513 864	1 513 864
c)	Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
d)	Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
	Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
	Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
2 -	**OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE**					
a)	Chiffre d'affaires hors taxes	2 619 696	1 973 882	1 493 269	825 929	555 276
b)	Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-459 817	-427 298	-449 006	-85 431	-80 359
c)	Impôt sur les bénéfices	-477 305	-82 538	-254 518	-145 131	-76 754
d)	Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e)	Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-616 187	-752 851	-404 191	33 349	-18 429
f)	Résultat distribué	0	0	0	0	0
3 -	**RESULTAT PAR ACTION**					
a)	Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0.01	-0.22	-0.12	0.04	0.01
b)	Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-0.39	-0.48	-0.26	0.02	-0.01
c)	Dividende attribué à chaque action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
4 -	**PERSONNEL**					
a)	Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	41	42	38	18	12
b)	Montant de la masse salariale de l'exercice	1 710 701	1 352 254	1 130 026	603 171	424 857
c)	Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	571 951	542 012	453 023	216 958	164 131

ABCD NUTRITION GROUPE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 560 164.00 euro

Siège social : 513 rue Robert Estienne

60400 NOYON

510 215 668 RCS BEAUVAIS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2019

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2019, s'élevant à 616 187.37 €, de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à -1180 451.52 €

 correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,

- et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à -1796 638.89 €

 au compte "Report à Nouveau"

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.